

REUNION DU BUREAU DIRECTEUR – 21 NOVEMBRE 2025

Cette réunion en présentiel dans la nouvelle salle du club de Baud réunit neuf membres du bureau sur dix, Marie-Paule LUCRY étant excusée.

Elle a pour **thème la politique financière du Comité**.

Jean-Marc évoque tout d'abord le championnat de Bretagne en paires qui s'est déroulé le mardi précédent. Tout s'est bien passé, à part un petit souci lors de la sortie des résultats sous la « pression » de certains souhaitant qu'ils soient rapidement publiés. Jean-Marc nous demande d'apprendre à ne pas nous mettre de pression ; si un arbitre a un coup de retard, ce n'est pas grave, ça se rattrape en cours de partie. Au sujet du tirage des parties, il estime qu'il est difficile de bien lire une partie (*le juge arbitre ne doit faire que ça*). Exemple :

. 2 lettres identiques : on ne dit rien, mais pour la 3^{ème}, la 4^{ème}..., on le précise

. K et Q : quand le premier sort, on le répète (Kenya K Kenya) ; pour le 2^{ème}, pas besoin puisqu'il est le seul restant.

Une remise à niveau est nécessaire. Une journée de rappel sur la lecture d'une partie devrait être dispensée aux arbitres habitués et être incluse dans la formation arbitre sur une deuxième journée.

1 – Les redevances

. Pour les tournois en 3 parties sur la journée (ex. **qualif. 1, 2, 3 et qualif. série 4**), les 5 € laissés aux clubs organisateurs se justifient car ces compétitions sont plus « difficiles » à organiser qu'un tournoi en 2 parties. Est aussi concerné le **simultané mondial en semi-rapide** (*à ajouter sur le tableau des tarifs ; pas de changement pour le blitz*).

. Pour les **étapes de la ronde de Bretagne**, un passage à 8 € dont 5 € pour les clubs organisateurs sera proposé lors du CA de janvier. La publication du calendrier des rondes en avril se traduit par des inscriptions qui ne sont pas toutes honorées : les joueurs s'inscrivent très tôt de peur de ne pas avoir de place et ne pensent pas à se désister ensuite s'ils ne peuvent pas y participer. La date de publication pourrait être repoussée à mi-mai en 2026.

2 – Les championnats départementaux

Qui fait quoi ? Un cahier des charges est à écrire (*idem pour les compétitions régionales*).

Le comité rembourse l'achat des récompenses, mais le goûter ou l'apéro de fin de tournoi est payé par les clubs.

L'arbitrage est organisé par le club et doit être validé par le Délégué de secteur du comité, avec l'aval du BD du Comité, si problème. Il faut privilégier le recours à des arbitres d'un même secteur et donc faire une voiture de 4 arbitres afin de limiter le coût du défraiemment.

3 – Frais de location des salles

De plus en plus de salles sont payantes, et il faut éviter les inégalités entre clubs. Le recours à une salle payante est soumis à l'accord du Comité par l'intermédiaire des Délégués de secteur qui sont invités à **consulter leurs responsables de clubs afin de recenser le coût de leurs salles**. Un tableau récapitulatif comportant le nom des salles, leur capacité et leur coût permettra de prendre une décision régionale lors du CA de janvier.

Il faudra prévoir une enveloppe pour faire face à ces frais. Qui les prendra en charge ? Si ce sont les clubs, cela entraînera une baisse de leur participation aux bénéfices. Si c'est le Comité, aucune incidence pour les clubs, ce qui permet de garder leur motivation pour organiser des compétitions.

Afin de limiter le recours aux salles payantes, pensons à monter une annexe dans des communes voisines où on peut avoir des salles gratuites (*plus facile que de créer un club car il ne faut qu'un responsable/animateur*).

Il va aussi falloir prendre contact avec les clubs actuellement non organisateurs de compétitions (*ils ont peut-être une salle gratuite ; rencontre à organiser au club avec Jean-Marc et le Délégué de secteur*).

4 – Les nouveaux arbitres

Afin de ne pas perdre le bénéfice de la formation dispensée par Annie, il sera demandé aux nouveaux arbitres de s'engager à **arbitrer deux compétitions par an**, dans leur club ou à l'extérieur.

Leur faire remplir des billets de correction lors des séances d'entraînement en club permettra de les familiariser avec le document et facilitera leur intervention en compétition.

Faut-il prévoir pour les clubs organisateurs une incitation financière au recours aux nouveaux arbitres ?

5 – Défraiement des repas

Le défraiement des repas intervient lors des compétitions en trois parties pour les arbitres extérieurs, voire en deux parties selon leur éloignement. Il n'y a rien pour les ramasseurs.

L'indemnité prévue par le Comité est de 0,30 €/km. Il convient de prendre comme base une voiture de 4 personnes ; chaque place = nombre de km x 0,30 € / 4.

Sur la fiche de défraiement, la colonne covoiturage est à diviser en deux : « payé » et « reçu ».

Quid pour les ramasseurs et les arbitres du club lors des compétitions en trois parties ?

A voir au CA de janvier : baisser le montant du forfait de 9 € à 6 € et prévoir son attribution aux ramasseurs extérieurs, et aux arbitres et ramasseurs du club lors des compétitions en trois parties.

6 – Subvention aux joueurs pour les Championnats de France

Le comité alloue une subvention aux joueurs qualifiés pour les Championnats de France (*séries et VDR*). Certains clubs donnent aussi quelque chose à leurs joueurs.

Faut-il y ajouter les joueurs participant aux Championnats de France en parties originales et en blitz se déroulant à Aix-les-Bains ? Non décide le bureau, aucune épreuve qualificative n'étant nécessaire pour les jouer.

La réunion prend fin après ce dernier point, à 13 h, et est suivie d'un repas en commun au restaurant « Le Cheval Blanc » auquel sont conviées deux responsables du club de Baud.

∞ ∞ ∞